

Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°91
« GROTTES DE COUBLANC »
(Haute-Marne)



Minioptère de Schreibers (J. B. Popelard)

Document de synthèse

Février 2003

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°91**

**« GROTTES DE COUBLANC »
(Haute-Marne)**

Document de synthèse

Février 2003



Réalisation :

David BECU
chargé d'études au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction, relecture :

Eric BELNOT, Ingénieur écologue, directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE–FLORE »	4
II - LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	4
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB	5
1 – <i>L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive</i>	5
2 – <i>L’opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB</i>	5
3 – <i>Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB</i>	6
A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE	7
I – LOCALISATION	7
II – STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE	7
III - DESCRIPTION SOMMAIRE.....	7
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE	8
V – MAITRISE FONCIERE ET D’USAGE	8
1 - <i>Maîtrise foncière</i>	8
2 - <i>Maîtrise d’usage</i>	8
VI – CADRE PHYSIQUE	8
1 - <i>Climat</i>	8
2 - <i>Géologie, géomorphologie, hydrologie</i>	9
3 - <i>Paysage</i>	9
B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	10
I – CONTEXTE ECOLOGIQUE	10
1 – <i>Unités écologiques</i>	10
a - Description.....	10
b - Evaluation patrimoniale.....	11
2 – <i>Description des espèces présentes</i>	11
a - Présentation générale	11
b - Intérêt écologique	11
c - Résultats d’inventaires.....	12
d - Evaluation patrimoniale.....	13
3 - <i>La place du site dans un réseau de gîtes connus</i>	15
II – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	15
1- <i>les activités à l’intérieur de la grotte</i>	15
a - Les comptages de chauves-souris	16
b - La spéléologie.....	16

2 - Les activités au voisinage de la grotte (hors site Natura 2000)	16
a - l'activité scolaire.....	16
b - la pêche.....	16
c - la randonnée.....	17
d - l'activité agricole	17
C – DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	18
I – OBJECTIFS A LONG TERME.....	18
1 - <i>Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris...</i>	18
2 - <i>Intégrer la conservation du site dans le contexte local.....</i>	18
II – FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA GESTION	18
1 - <i>Tendances « naturelles ».....</i>	18
2 - <i>Tendances directement induites par l'homme.....</i>	19
a - Facteurs intrinsèques au site	19
b - Facteurs extérieurs.....	19
3 - <i>Autres contraintes de gestion.....</i>	19
III – OBJECTIFS OPERATIONNELS	20
1 - <i>Conserver dans la grotte des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.....</i>	20
2 - <i>Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité.....</i>	21
3 - <i>Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris.....</i>	21
4 - <i>Evaluer les résultats de la gestion.....</i>	22
5 - <i>Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local</i>	22
6 - <i>Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs</i>	23
D – PROGRAMME D'ACTIONS	24
I – LES OPERATIONS DE GESTION	24
1 - <i>Gestion des habitats</i>	24
2 - <i>Suivi écologique</i>	24
3 - <i>Surveillance du site</i>	25
4 - <i>Fréquentation, accueil et pédagogie.....</i>	25
5 - <i>Administratif.....</i>	26
II – LE PLAN DE TRAVAIL	27
BIBLIOGRAPHIE	28

Document de compilation (annexes du document de synthèse)

(Document séparé)

A – Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation générale du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Localisation dans le parcellaire

Annexe 4 : Vues et plan de la grotte de Coublanc

Annexe 5 : Occupation du sol à proximité du site

B – Contexte écologique

Annexe 6 : Généralités sur les chauves-souris

Annexe 7 : Résultats d'inventaires

Annexe 8 : Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Annexe 9 : Répartition des sites à Minioptères de Schreibers dans l'Est de la France

C – Gestion écologique

Annexe 10 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 11 : Fiches actions

Annexe 12 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

D - Administratif, animation

Annexe 13 : Fiches d'inventaires

Annexe 14 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 16 : Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Comptes rendus des réunions de la concertation et des réunions d'information

PREAMBULE

PREAMBULE

I - LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 permet de fixer la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C., associées aux Zones spéciales de conservation (directive « Oiseaux »), forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par le décret du 20 décembre 2001 (art. R214-24 du code rural) et la circulaire du 3 mai 2002 dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

La « Grotte de Coublanc » a été transmise à l'Union Européenne pour la présence d'espèces de chauves-souris dans son réseau souterrain. L'habitat souterrain de la grotte est inscrit à l'annexe I de la Directive définissant les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ».

L'ensemble des espèces de chauves-souris est inscrit à l'annexe IV de la Directive (5 espèces pour le site) désignant les « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ». Douze espèces, considérées comme plus menacées, figurent à l'annexe II (3 espèces pour le site) listant les « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

La présence de la totalité ou d'une partie de ces douze espèces détermine le degré d'importance d'un site et donc son inscription au réseau Natura 2000.

II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Ce document présent est la transcription des mesures à réaliser pour mettre en œuvre la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et après évaluation, peut être reconduit en l'état ou modifié, toujours sous contrôle du comité de pilotage local.

III - LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

Annexe 14 : Organigramme du déroulement du DOCOB

1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Marne (D.D.A.F.). La D.D.A.F. est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l'opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB

L'opérateur local est désigné par le comité de pilotage local sur proposition de la DIREN dans les comités départementaux Natura 2000. L'opérateur local est, en général, la structure ayant une participation dominante dans la gestion du site ou une compétence particulière par rapport à la problématique du site.

L'opérateur local est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Il est également chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat, en préparant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de proposer les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les surcoûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc », l'opérateur local désigné par le comité de pilotage local est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Le chargé de mission coordinateur pour ce site est David BECU, chargé d'études Aube/Haute-Marne, chargé du suivi des sites à chiroptères.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de sauvegarder les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise

foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial plus de 1500 hectares répartis sur 115 sites dont environ 40 sites à chauves-souris.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

3 - Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local.

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral n° 2724 du 3 août 1999. Il est présidé par la D.D.A.F. de Haute-Marne par délégation du Préfet de la Haute-Marne. Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

I - LOCALISATION

Annexe 1 : Localisation générale du site Natura 2000

La commune de Coublanc est située à l'extrême sud de la Haute-Marne, à 20 km au sud-est de Langres et à 10 km au nord-ouest de Champlitte (en Haute-Saône).

La grotte de Coublanc inscrite au réseau Natura 2000 fait partie de la région naturelle du plateau de Langres. Elle se situe au nord-est du village au pied d'une barre rocheuse.

II - STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Le périmètre du site Natura 2000 comprend l'entrée de la cavité ainsi que son parcours souterrain. Les limites de la ZNIEFF et du site inscrit sont bien plus étendues que celles du site Natura 2000 et l'englobent en totalité.

Inscription à inventaires :

Annexe 13 : Fiches d'inventaires

- Inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) : La grotte de Coublanc est incluse dans la ZNIEFF n° FR210020022 « Vallée du Salon et grotte de Coublanc » qui a été établie en 2002.
- Réseau Natura 2000 : La grotte de Coublanc est inventoriée sous le numéro régional 91 (code Natura 2000 : FR2100336) pour la présence de chauves-souris en période de transit dont la principale espèce, le Minioptère de Schreibers est en limite Nord de son aire de répartition.
- Site inscrit : la grotte de Coublanc a été désignée en 1987 comme site inscrit sous le numéro SII15 et nommé « sites de la Fontaine Couverte et de la Perte de l'Andousoir ».

III - DESCRIPTION SOMMAIRE

La grotte de Coublanc est située au lieu-dit « Fontaine-couverte » au Nord Est de la commune de Coublanc. Elle se trouve au pied d'une falaise calcaire d'une trentaine de mètres de hauteur propice au développement de circulations souterraines karstiques.

Cette cavité naturelle créée par le réseau d'eau souterraine forme un tunnel de 5 mètres de large pour 3 mètres de haut. La grotte est pénétrable sur une centaine de mètres de long puis la voûte vient rejoindre le niveau de l'eau. Une hauteur d'eau allant de 0,5 à 1,5 mètres est présente en permanence dans toute la cavité. Le ruisseau qui est issu de cette résurgence se jette à quelques dizaines de mètres dans la rivière le Salon.

Connu depuis les années 60, le site est caractérisé en 1984 pour son intérêt lié à la présence du Minioptère de Schreibers, espèce strictement cavernicole, notamment pendant les périodes de transit (printanière et automnale).

IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

- 1956 :** Recensement de la grotte dans le répertoire des cavités souterraines de Haute-Marne de R. LOUVRIER
- 1960 :** Première citation du site pour son intérêt chiroptérologique
- 1984 :** Première citation du Minoptère de Schreibers par Jean-Bernard POPELARD
- 1987 :** Inscription de la grotte de Coublanc comme site inscrit
- 1996 :** Proposition du site au titre de Natura 2000
- 1998 :** Réalisation de l'expertise chiroptérologique de la grotte par Sébastien ROUE pour la C.P.E.P.E.S.C. (Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, Sous-sols et Cavernes) Franche-Comté
- 1999 :** réunion de constitution du comité de pilotage local du site Natura 2000 pour la réalisation du DOCOB.
- 1999-2002 :** Phase de concertation et rédaction du DOCOB.

V - MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE

Annexe 3 : Localisation dans le parcellaire

1 - Maîtrise foncière

Etat parcellaire :

Lieu-dit	Section cadastrale	n° de Parcelle	Superficie	Propriétaire
Couverte Fontaine	B	303	57 a	DE NOBLET Eliane (mariée DE ROFFIGNAC)
Couverte Fontaine	B	305	22 a 65 ca	

Emplacement géographique

Carte IGN 1/25 000 : **3221 0**

Coordonnées Lambert : **834.8 – 2303.9**

Altitude : **245 mètres**

2 - Maîtrise d'usage

Une convention, sur les parcelles citées ci-dessus, entre le propriétaire et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est en cours de signature pour la gestion et le suivi scientifique de la cavité. Le contenu de celle-ci prend en compte les orientations du DOCOB.

VI - CADRE PHYSIQUE

1 - Climat

La région naturelle du plateau de Langres est un endroit très froid en Champagne-Ardenne. L'isotherme des températures en juillet est comprise entre 17.5 et 17.9°C, celle de janvier entre 0.5 et 0.9°C.

Les précipitations sont assez abondantes : 850 à 899 mm, répartis en 150 à 159 jours de pluie sur l'année.

2 - Géologie, géomorphologie, hydrologie

La formation géologique dominante du plateau est un calcaire dur datant du Jurassique.

Le site est localisé au sud du plateau de Langres, sur le plateau de Champlitte, qui est situé sur le versant rhodanien et qui subit les influences climatiques bourguignonnes.

L'eau de la rivière Salon provient d'un système aquifère karstique et sa qualité a été contrôlée en octobre 1997. Les résultats montrent une eau de bonne qualité pour les Nitrates avec un taux compris entre 10 et 20 mg/l (une eau potable doit être inférieure à 50 mg/L) et de qualité passable pour les Phosphores.

Le territoire de la commune a été classé zone vulnérable par la Directive Européenne « Nitrates ». Ce classement se justifie par la présence de l'aquifère karstique qui connaît des problèmes spécifiques de qualité, les pollutions contaminant facilement les eaux souterraines.

La commune étant riveraine d'un cours d'eau, le Salon, elle est aussi classée comme zone exposée aux risques d'inondations.

(d'après *Schéma des services collectifs des espaces ruraux*, Préf. Champagne-Ardenne, 1999).

3 - Paysage

Le plateau de Langres est très découpé, avec de nombreux ruisseaux issus de multiples sources. De très vastes forêts, de très nombreux marais, des pelouses, des broussailles et des pinèdes composent ce paysage très diversifié.

Les environs immédiats du site sont composés par une ripisylve le long du Salon, des prairies bordant la rivière, des cultures sur le plateau ainsi que des boisements assez importants.

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic écologique et socio-économique est un état des lieux et de la connaissance du site à la date de réalisation du document d'objectifs. Il permet au comité de pilotage local d'orienter précisément les démarches relatives au devenir du site.

I - CONTEXTE ECOLOGIQUE

1 - Unités écologiques

a - Description

↳ Périmètre du site proposé à l'inventaire Natura 2000

Annexe 4 : Vues et plan sommaire de la grotte de Coublanc

Seule la cavité est comprise dans le périmètre proposé au titre de Natura 2000. La grotte d'origine naturelle comprenant le réseau souterrain est donc la seule unité écologique recensée pour le site et est définie comme :

Grottes non exploitées par le tourisme

Code CORINE Biotope : 65

C'est une grotte d'origine naturelle formée par le réseau karstique dont les paramètres physiques (température stable et basse, hygrométrie importante) permettent l'installation de populations de chauves-souris.

↳ Milieu environnant

Annexe 5 : Occupation du sol à proximité du site

Pour une protection pérenne des populations de chauves-souris présentes dans la grotte, la prise en compte du milieu environnant est indispensable.

Les raisons sont les suivantes :

- **Le milieu environnant, source de nourriture :** Les chauves-souris étant présentes essentiellement en période de transit, sont amenées à se nourrir aux environs immédiats de la cavité avec une distance d'action moyenne de 2 à 3 km.
- **Le milieu environnant, lien entre les différents gîtes :** Les échanges entre les différents gîtes sont conditionnés par les milieux présents et par la continuité de certains réseaux boisés. Les individus peuvent utiliser plusieurs voies pour se rendre dans d'autres gîtes en passant par les fonds de vallée ou les massifs forestiers.

L'analyse du milieu environnant a été réalisée à partir des cartes IGN 1/25000^{ème} (3221 O et 3220 O) et d'une photo aérienne.

En l'état actuel des connaissances sur leur régime alimentaire, les facteurs influençant le choix des terrains de chasse sont la présence d'éléments structurant le paysage (lisières, haies, cours d'eau) et la richesse en insectes des milieux favorables (prairies pâturées, boisements âgés et variés, ripisylve).

La carte d'occupation du sol qui en résulte, permet de distinguer 2 grandes zones :

- Les vallées des rivières de la Resaigne et du Salon, composées de ripisylves relativement bien conservées, de prairies ainsi que de la zone boisée s'étendant vers l'Est, constituent des habitats favorables pour les chauves-souris.
- Par contre, les grandes cultures situées au Nord et à l'Ouest du site sont des habitats défavorables et peu utilisés par les chauves-souris.

b - Evaluation patrimoniale

Le seul type d'habitat présent sur le site Natura 2000 est la grotte d'origine naturelle abritant une population de chauves-souris.

Intitulé de l'habitat	Code Corine Biotope	Code Natura 2000
Grottes non exploitées par le tourisme	65	8310

Il figure à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui désigne les habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

2 - Description des espèces présentes

Annexe 6 : Généralités sur les chauves-souris

a - Présentation générale

Le nom scientifique des chauves-souris est chiroptère qui signifie « mains ailées ».

Mammifères nocturnes, elles volent et chassent les insectes grâce à l'écholocation (système d'émission et de réception d'ondes ultrasonores).

Les chauves-souris sont dépendantes de la disponibilité en insectes, elles se sont adaptées au cycle des saisons. En hiver, elles hibernent dans des endroits frais et hors gel. Au printemps, c'est la période de transit pendant laquelle les individus vont reprendre leur activité, rejoindre leur site d'estivage et, pour les femelles, commencer la gestation de leur unique petit annuel. En été, les femelles mettent bas, nourrissent et élèvent leur petit dans des gîtes chauds et tranquilles. En automne, pendant la période de transit, c'est l'accouplement et l'engraissement pour se préparer à passer l'hiver.

b - Intérêt écologique

Les chauves-souris sont insectivores, elles se nourrissent de mouches, hannetons, araignées, criques etc... au cours de leur chasse nocturne et représentent, par là même, un véritable insecticide écologique. Elles peuvent consommer un tiers de leur poids en insectes par nuit ! De surcroît, leurs déjections (guano) constituent un excellent engrais naturel. De manière générale, la présence des chiroptères est un indicateur de la qualité de l'environnement. A cet égard, leur protection participe à l'équilibre global des écosystèmes.

c - Résultats d'inventaires**Annexe 7 : Résultats d'inventaires**↳ **Etat des inventaires**

Nom du site	Années de comptage				Etat des connaissances (Nul, Faible, Moyen, Bon)			
	Hiver	Eté	Transit printanier	Transit automnal	Hiver	Eté	Transit printanier	Transit automnal
Grotte de Coublanc	1997, 1998,1999	1998, 2002	1998, 1999, 2002	1998,1999, 2002	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Sources des informations naturalistes :

- Expertise chiroptérologique de la Fontaine Couverte de Coublanc, Haute-Marne, année 1998 - ROUE S.Y. (CPEPESC Franche-Comté)
- Communications personnelles de K. AUBOIN et S. Y. ROUE
- Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

↳ **Commentaires**

Les suivis de populations ont été effectués à différentes périodes de l'année montrant ainsi la présence des chauves-souris en période de transit et hivernale et leur absence en plein été.

Les inventaires réalisés entre 1984 et 1988 par Jean-Bernard POPELARD (*COMM. PERSO.*) et entre 1996 et 2002 ont montré un effectif maximal de 30 individus en période de transit automnal.

6 espèces ont pu être recensées dans la grotte de Coublanc.

*** Famille des Rhinolophidae :**

Les Rhinolophidae sont toujours suspendus librement. Les comptages visuels sont donc assez précis.

Genre Rhinolophus (Lacépède, 1799)

- **Grand Rhinolophe** – *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) : Quelques individus ont été observés à plusieurs reprises : avril 1998 (absences constatées en décembre 1997 et février 1998), novembre 1998, janvier 1999 (absence constatée en avril 1999) et septembre et octobre 2002. Ils semblent donc utiliser le site aussi bien en période de transit qu'en hibernation.
- **Petit Rhinolophe** – *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) : 1 individu a été observé en octobre 2002 donc pendant la période de transit. Au vu des comptages, la fréquentation de cette espèce dans la grotte semble, à l'heure actuelle, accidentelle.



Le grand Rhinolophe

*** Famille des Vespertilionidae :**

Les espèces de cette famille peuvent souvent hiberner dans des fissures parfois très profondes et en groupes, ce qui rend les comptages visuels très difficiles et imprécis.

Genre Myotis (Kaup, 1829) :

- **Vespertilion de Daubenton** - *Myotis daubentoni* (Kuhl, 1819) : de 1 à 3 individus ont été observés simultanément à diverses périodes de l'année. Sa présence en avril 1998 et en avril 1999 indique que l'espèce semble utiliser ce lieu en transit printanier. 3 individus ont hiverné en janvier 1999. Cette espèce semble absente aux autres périodes de l'année.
- **Vespertilion de Natterer** – *Myotis nattereri* (Kuhl, 1818) : Cette espèce a été observée en novembre 1998 (2 individus) et en mars 2002 (1 individu) C'est une espèce plutôt forestière qui fréquente le site en période de transit et en hiver.
- **Grand Murin** - *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797) : L'observation d'1 individu en février 1998, en novembre 1998 et en janvier 1999 semble indiquer que ce site est un site d'hivernation pour cette espèce. En avril 1999, 4 individus ont été observés en transit.

Genre Miniopterus

- **Minioptère de Schreibers** – *Miniopterus schreibersi* (Kuhl, 1817) : Espèce principale du site, le Minioptère semble utiliser le site uniquement pendant les périodes de transit. Ce gîte permet vraisemblablement à cette espèce de relier les gîtes de mise bas ou d'estivage et les gîtes d'hivernation souvent éloignés de 150 km environ. Que se soit en période de transit printanier ou automnal, l'espèce est toujours observée mais avec des effectifs qui varient entre 1 et 25. Ces variations s'expliquent par la forte mobilité de cette espèce et le caractère transitoire du site.



Le Minioptère de Schreibers

Ce site revêt un caractère particulier : il s'agit d'un site essentiellement de transit. C'est à dire que les individus y passent peu de temps chaque printemps et chaque automne (quelques jours à quelques semaines) et l'occupation de ce site par les chauves-souris dépend en partie des conditions météorologiques. De plus, le Minioptère de Schreibers est une espèce très mobile, changeant souvent de gîte. Ces données sont donc un simple aperçu des potentialités du site mais aucunement des effectifs maximaux. Pour être exhaustif, il faudrait réaliser un suivi quasi journalier.

d - Evaluation patrimoniale

Annexe 8 : *Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »*

Les chauves-souris sont des animaux menacés de disparition. Plusieurs lois ou conventions aux niveaux européen et national les protègent :

- la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE, concernant « *la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages* ». Les espèces ainsi que les unités écologiques concernées sont listées dans des annexes fixant également le degré de menace : **Annexe II (An2)**, « *espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation* » et l'annexe IV (**An4**), « *espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte* ».
- la Convention de Berne du 19/09/1979 relative « *à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe* » dont l'annexe II (**B2**) donne la liste des « *espèces strictement protégées* » et l'annexe III les « *espèces protégées dont l'exploitation est réglementée* ».

- la Convention de Bonn du 23/06/1990 relative « à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage » dont l'annexe II (**b2**) fixe la liste des « espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées ».
- l'Arrêté modifié (Nm1) du 17/04/1981 fixant la « liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français ». Une modification a été réalisée à l'article 1 le 11/09/1993 interdisant la mutilation, la capture, la naturalisation des animaux vivants et le transport, le colportage, la mise en vente, l'utilisation des animaux vivants ou morts.

Statut des chiroptères présents.

Espèce	Niveaux de protection International, France					Niveaux de menace			Niv. rareté	Statut biologique	
	An2	An4	b2	B2	Nm1	Eur.	Fr.	Ch-Ard	Site N2000	Eur.	Site N2000
Petit Rhinolophe	x	x	x	x	x	E	V	V	RR	Rr, ST	T
Grand Rhinolophe	x	x	x	x	x	E	V	V	AC	Rr, ST	T/H
Grand Murin	x	x	x	x	x	E	V	D	AR	Rr, ST	T/H
Minioptère de Schreibers	x	x	x	x	x	E	V	R	AC	Rr, ST	T
Vespertilion de Daubenton		x	x	x	x	V	S	V	R	Rr, ST	T/H
Vespertilion de Natterer		x	x	x	x	V	S	D	RR	Rr, ST	T

(d'après Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris 1997 pour lois (Nm1 An2 An4 b2 B2), et Statut Biologique et LRF)

<p>Statut Biologique en Europe (Eur.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rr : reproducteur régulier - ST : sédentaire transhumant - ST : Sédentaire transhumant - Mi : Migrateur irrégulier <p>(d'après Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris 1997)</p>	<p>Niveaux de menace :</p> <p>Europe (Eur.), France (Fr.), Champagne-Ardenne (Ch-Ard)</p> <ul style="list-style-type: none"> - E : espèce en danger - V : espèce vulnérable - R : espèce rare - D : espèce en déclin - S : espèce à surveiller <p>(d'après les listes rouges)</p>
<p>Statut biologique sur le Site Natura 2000 (site N2000) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - H : espèce présente en hibernation - T : espèce présente en transit <p>(d'après les résultats d'inventaires)</p>	<p>Niveaux de rareté dans le Site Natura 2000 (Site N2000) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C : espèce commune - AC : espèce assez commune - R : espèce rare - RR : espèce très rare <p>(fonction de la fréquentation et nombre d'individu pour chaque espèce)</p>

Sur les **6 espèces de chauves-souris** recensées dans la grotte, **4 sont inscrites à l'annexe II** et toutes figurent à l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». De plus, le Minioptère de Schreibers confère un statut particulier à la grotte de Coublanc puisqu'elle fait partie des 2 sites où l'espèce a pu être observée en Champagne-Ardenne et c'est le seul site où l'espèce est observée régulièrement.

3 - La place du site dans un réseau de gîtes connus

De manière générale, les chauves-souris sont des animaux qui ont besoin de plusieurs gîtes (gîte d'hibernation, gîte de mise-bas, de transit, de repos nocturne...) parfois distants les uns des autres de plusieurs dizaines de kilomètres. Ces distances ainsi que le type de gîte recherché sont variables selon les espèces et leur localisation géographique dans leur aire de répartition.

En ce qui concerne l'espèce principale, le Minioptère de Schreibers, les gîtes recherchés sont des sites uniquement cavernicoles et souterrains (grottes naturelles, anciennes mines et carrières souterraines). Cette espèce est connue pour utiliser différents gîtes, parfois très éloignés (en moyenne 150 km). D'anciennes données de bagages ont montré les liaisons entre plusieurs sites d'hibernation, de transit, d'estivages et de mise bas.

En octobre 1963, un individu bagué mâle a été capturé à Coublanc. Il provenait de la grotte du Carroussel (à Port-sur-Saône à l'Ouest de Vesoul) à 30 km à l'Est de Coublanc où il avait été capturé en mars 1963. Il s'agit de l'unique preuve de liaison entre Coublanc et les autres sites alentours. Toutefois, les couloirs migratoires pouvant être utilisés par le Minioptère sont imaginables entre les sites bourguignons et les sites franc-comtois en passant par la grotte de Coublanc.

Un déplacement entre la grotte du Carroussel à Port-sur-Saône et le site de Mersault au sud de Beaune, plusieurs entre Mersault et Plombières-les-Dijon ne sont que quelques exemples montrant **l'intérêt de Coublanc dans ces échanges** car il constitue une **étape importante pour les animaux**.

Annexe 9 : Répartition des sites à Minioptères de Schreibers dans l'Est de la France

En plus d'être un site permettant de rallier les gîtes d'hiver et d'été, la grotte de Coublanc est située en **limite Nord de l'aire de répartition actuelle** du Minioptère de Schreibers qui est une espèce méditerranéenne. Cela signifie qu'au-delà de cette latitude, cette espèce n'est pas présente, seuls quelques individus isolés sont observés en hiver ou en transit.

Pour les autres espèces, la grotte de Coublanc présente un intérêt moindre par rapport à d'autres sites situés en limite d'aire de répartition de ces espèces. La limite d'aire de répartition pour le grand et le petit Rhinolophe est la frontière belge, et encore plus au Nord pour les autres espèces.

Annexe 8 : Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (Minioptère de Schreibers)

II - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La commune de Coublanc est une petite commune rurale d'environ 130 habitants.

Les **activités** en relation avec le site sont principalement **liées aux loisirs et à l'élevage**. Il y a actuellement peu d'interactions directes entre les chauves-souris présentes dans la grotte et ces activités. Au vu de l'occupation du site par les chauves-souris, les activités sont à surveiller tout particulièrement pendant les périodes de transit c'est à dire d'avril à mai et d'août à octobre.

1- les activités à l'intérieur de la grotte

Annexe 17 : Comptes rendus des réunions de la concertation et des réunions d'information

La configuration du site, notamment la présence d'une profondeur d'eau importante, permet d'éviter toute intrusion inattendue dans le site et donc de minimiser le dérangement des chauves-souris.

a - Les comptages de chauves-souris

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Contexte : Depuis 1999, le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne réalise les comptages dans la grotte de Coublanc. Ces comptages se déroulent essentiellement en période de transit mais de manière irrégulière. Pour éviter au maximum de déranger les chauves-souris, les visites se font en groupes restreints (2 à 3 personnes) et en passant un minimum de temps dans la cavité.

b - La spéléologie

Acteur(s) concerné(s) : Ligue spéléologique de Champagne-Ardenne

Contexte : La grotte de Coublanc est un site fréquenté par les spéléologues notamment en période d'été (juin à octobre). La fréquentation est faible car seulement quelques spéléologues de Champagne-Ardenne, de Franche Comté et de Bourgogne, qui ont une certaine expérience de la spéléologie et de la plongée, sont amenés à visiter cette grotte. En effet, la plongée est difficile car dès les premiers mètres où la cavité est totalement inondée, les personnes doivent descendre à - 18 mètres donc passer des paliers de décompression. Les visites de la grotte se font uniquement avec des éclairages « froids » (électriques) à cause de la plongée. Lors des sorties spéléologiques nécessitant de longer, les effectifs sont restreints à 4 à 5 personnes au maximum. Ce nombre de personnes ne peut pas être plus restreint à cause d'une question de sécurité mais également de ravitaillement en bouteilles d'oxygènes du premier plongeur.

2 - Les activités au voisinage de la grotte (hors site Natura 2000)

Les activités pratiquées à l'extérieur de la grotte n'ont que peu de conséquences directes sur l'utilisation du site par les chauves-souris à condition que les personnes pratiquant ces activités ne soient pas tentées de pénétrer dans la cavité.

a - l'activité scolaire

L'intérêt géologique et les particularités hydrauliques du site constituent un support pédagogique pour les scolaires. Cette activité est très ponctuelle dans l'année et n'a aucune conséquence sur l'utilisation du site par les chauves-souris.

b - la pêche

Les pêcheurs sont présents aux bords du Salon à environ 50 mètres de la grotte. Même si une partie de la période de pêche correspond aux périodes de transit, la pêche n'est pas un facteur de dérangement pour les populations de chauves-souris.

c - la randonnée

Un sentier de randonnée passe à moins de 500 mètres de la cavité. De manière ponctuelle dans l'année, des randonneurs sont susceptibles de fréquenter le site pour son attrait paysager. Cette fréquentation ne peut-être quantifiée. Pratiquée à l'extérieur du site, cette activité n'a aucun effet sur les populations de chauves-souris de la grotte.

d - l'activité agricole

L'activité agricole est prédominante sur le secteur. Sur les environs immédiats du site, se trouvent des prairies pâturées par des bovins de manière régulière.

Ces prairies contrastent avec les cultures situées sur le haut du plateau.

Les engins agricoles et les animaux pâturant à proximité de la grotte ne sont pas un facteur de dérangement pour les chauves-souris.

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme visent à définir un état idéal du site que l'on cherche à atteindre ou à maintenir en l'absence de facteurs limitants.

1 - Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris

Depuis plusieurs années, les chauves-souris et leur protection sont étudiées en Europe. Une forte diminution des effectifs est constatée. Les principales causes de disparition communes à toutes les espèces portent sur les gîtes (dérangements intempestifs, destruction des gîtes potentiels) et la nourriture (empoisonnement par ingestion d'insecticides, diminution des proies et des terrains de chasse).

Le maintien et l'amélioration du potentiel d'accueil du site permettront de conserver les populations de chauves-souris notamment en période de transit dans la grotte de Coublanc.

2 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable à la conservation des populations de chauves-souris sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

II - FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA GESTION

1 - Tendances « naturelles »

Historiquement, la répartition géographique des chiroptères a évolué de façon lente mais réelle, suivant les évolutions climatiques et humaines.

Beaucoup d'espèces ont adapté leur biologie à l'évolution de l'agriculture (modification des paysages, des pratiques agricoles, de la gestion forestière), de l'habitat (création de bâtiments avec toitures et caves), de l'industrie (extractions diverses). Cette adaptation s'est réalisée sur plusieurs siècles, jusqu'au siècle dernier de façon quasi « naturelle », les animaux ayant le temps de s'adapter aux nouvelles inventions humaines.

Le Minioptère est une espèce cavernicole et méditerranéenne, son aire de répartition dépend donc de la géologie ainsi que du climat.

L'évolution du climat et de la topographie de la cavité par dissolution des calcaires pourrait perturber les espèces de chauves-souris et rendre inefficace les actions locales de conservation. Ces types de facteurs ne peuvent être maîtrisés.

2 - Tendances directement induites par l'homme

Les principales causes de disparition de chauves-souris ont été apportées par l'homme et ses changements d'activités durant les cinquante dernières années.

a - Facteurs intrinsèques au site

Le dérangement est un facteur important contribuant à la disparition des chauves-souris. Sur le site, il semble que ce facteur soit faible, la plupart des activités se situant à l'extérieur du site. De plus, La présence d'eau à l'entrée de la cavité (1 mètre en moyenne) joue le rôle d'obstacle naturel rendant difficile son accès.

Les seules personnes amenées à fréquenter le site sont **les spéléologues et les naturalistes**. Les visites par les spéléologues se faisant principalement en période d'été, il y a donc un risque de dérangement des chauves-souris et notamment du Minioptère entre août et octobre. Les visites par les spéléologues et les naturalistes étant peu fréquentes, le dérangement reste faible mais réel.

Certains **aménagements ou activités dans la grotte pourraient également nuire** à la pérennité des chauves-souris dans le site Natura 2000.

La réalisation de feu, la mise en place d'éclairage dans la grotte, l'effondrement ou le comblement de l'entrée sont des actions qui sont sources de menace pour les chauves-souris. De plus, **la pose d'une grille à l'entrée de la cavité** peut entraîner le départ de la population de Minioptère de Schreibers. Une étude menée par la C.P.E.P.E.S.C. Franche-Comté et le Muséum d'histoire naturelle de Genève a permis de démontrer le départ d'une colonie de Minioptère de Schreibers après l'installation de grilles adaptées aux chiroptères.

b - Facteurs extérieurs

La Grotte de Coublanc n'est pas un espace isolé. La viabilité des populations de chauves-souris dépend également de l'évolution du milieu environnant et de la conservation d'un réseau de gîtes.

Les éléments paysagers (haies, bosquets, ruisseaux, ...) jouent un rôle important comme route de vol ou repère mais également comme réserve de nourriture pour les chauves-souris. **La disparition des prairies et des forêts ne serait pas sans conséquence.**

Insectivores, l'utilisation abusive d'insecticides induit une forte diminution de leurs ressources alimentaires : mortalité de nombreux insectes, diminution du nombre de proies, empoisonnement par accumulation de substances.

La diminution du nombre de gîtes potentiels est une cause de régression des effectifs. En effet, les chauves-souris sont très fidèles à leur réseau de gîtes, les femelles occupent tous les ans le même site de mise bas, les individus le même endroit pour hiberner... De plus, il est important d'avoir plusieurs gîtes disponibles avec des caractéristiques différentes afin de pouvoir pallier toute fluctuation climatique en cours de saison. Les chauves-souris sont en effet capables de se réveiller pendant l'hibernation lorsque la température de leur gîte approche 0°C et également de changer les jeunes de gîte en été lors de brusques changements de temps (une période de canicule qui augmente dangereusement la température du gîte, une période pluvieuse qui l'abaisse dangereusement).

3 - Autres contraintes de gestion

La **méconnaissance** de la population locale ainsi que des acteurs locaux **sur l'intérêt de la protection du site et les diverses menaces qui pèsent sur ces espèces** peut être un frein pour la préservation de ces espèces. De même, le **manque de connaissance** des habitants et des acteurs locaux **sur ce qu'est un site Natura 2000 et sa vocation** peut être une source de conflit.

Actuellement, le nombre relativement faible de suivis des populations de chauves-souris **ne permet pas d'avoir une bonne appréciation sur la fréquentation du site par les chauves-souris**. Pour que la gestion soit efficace, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les périodes de fréquentation du site notamment pour le Minioptère de Schreibers. De plus, aucune localisation des espèces de chauves-souris dans la grotte n'a été réalisée, les zones propices aux chauves-souris ne peuvent pas être définies.

La **désignation du site en Zone Spéciale de Conservation** nécessite un **suivi annuel de la gestion** ainsi qu'une **évaluation des objectifs du document d'objectifs au bout des six années**.

III - OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs opérationnels permettent de définir l'ensemble des stratégies que l'on veut mettre en place afin d'atteindre les objectifs à long terme tout en prenant en compte les activités présentes sur le site. Ces objectifs opérationnels sont réalisables au cours des six années de la durée du DOCOB.

Ils sont déclinés en un certain nombre d'opérations classées d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

GH = Gestion des Habitats et des espèces	SE = Suivi Ecologique
FA = Fréquentation, Accueil et pédagogie	PO = Police et surveillance
AD = Administratif	RE = Recherche

Annexe 10 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 16 : Compte-rendu des réunions du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Compte-rendu de la concertation et des réunions d'information

1 - Conserver dans la grotte des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris

Objectif à long terme visé : *Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris*

Facteur influençant la gestion : *Pratiques (aménagement ou activités) dans la grotte pouvant nuire aux populations de chauves-souris*

La cavité dessinée dans le réseau karstique présente des conditions écologiques favorables pour les chauves-souris. La modification de celle-ci de manière naturelle ou suite à des aménagements peut entraîner le départ des populations de chauves-souris suite à un changement du microclimat interne ou des possibilités d'accroches.

La modification de la cavité de manière naturelle ne peut être maîtrisée. Par contre, pour éviter que des aménagements ou activités pouvant nuire aux chauves-souris et plus particulièrement aux Minioptères soient réalisés à l'intérieur de la cavité, un accord devra être trouvé avec le propriétaire de la grotte de Coublanc. Il pourra se présenter sous forme d'une **convention permettant de contrôler toute action réalisée à l'intérieur de la cavité**.

Résumé des opérations

Code	Titre
PO1	Surveiller les conditions écologiques de la cavité
AD3	Etablir une convention avec le propriétaire de la grotte de Coublanc

2 - Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité

Objectif à long terme visé : *Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris*

Facteur influençant la gestion : *Dérangement des populations de chauves-souris*

Les activités pratiquées à proximité du site ne semblent pas être un facteur de menace (*cf* paragraphe B.II.2.). Malgré tout, certaines personnes peuvent être tentées de pénétrer dans le site. Il faudra à cette occasion **informer les personnes de l'interdiction d'accès à cette grotte** par la **pose d'un panneau d'information à l'entrée du site**. L'intérêt de cet interdit est de dissuader les personnes de pénétrer dans la cavité afin d'éviter tout dérangement des chauves-souris mais aussi d'ôter toute responsabilité du propriétaire en cas d'accident.

Les spéléologues sont un des acteurs susceptibles de pénétrer dans le site. La Ligue spéléologique de Champagne-Ardenne sera le relais pour les clubs de spéléologie de la région et des régions limitrophes pour les tenir informer sur les conditions dans lesquelles cette activité peut être réalisée. **Une convention** pourra être signée avec la Ligue spéléologique de Champagne-Ardenne afin d'officialiser ces conditions. Par la signature de cette convention, la Ligue Spéléologique s'engagerait à tenir **informer le réseau de spéléologues** de la région et des régions voisines sur les modalités de pratiques de cette activité ainsi que de contrôler la fréquentation des spéléologues dans la grotte de Coublanc.

Sur le site, l'information des spéléologues se fera grâce à la **mise en place d'un panneau signalétique à l'intérieur de la cavité**.

L'état des panneaux d'information mis en place devra être vérifié régulièrement pour faire face aux actes de malveillance possibles.

Résumé des opérations

Code	Titre
FA1	Poser un panneau d'information à l'entrée du site
FA2	Poser un panneau d'information à l'intérieur de la cavité
PO2	Vérifier l'état des panneaux d'information
AD4	Etablir une convention avec les spéléologues
FA5	Informer le réseau de spéléologues sur les modalités de cette activités dans la grotte

3 - Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris

Objectif à long terme visé : *Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris*

Facteur influençant la gestion : *Manque de connaissance sur la fréquentation et la localisation des espèces dans la cavité*

Le suivi scientifique a permis de déterminer l'importance du site et de l'intégrer au réseau Natura 2000. Le suivi des populations de chauves-souris réalisé visuellement a des limites techniques mais apporte beaucoup d'informations.

Actuellement, la connaissance sur l'occupation de la cavité par les chauves-souris qu'elle soit spatiale ou temporelle reste relativement faible. Pour cette raison, **une étude de l'occupation de la grotte** est nécessaire notamment en période de transit, période où le Minioptère de Schreibers est présent.

À ces informations permettront d'avoir une meilleure connaissance sur l'utilisation du site par les chauves-souris et ainsi de mettre en place un protocole efficace de suivi des populations de chauves-souris.

Résumé des opérations

Code	Titre
SE1	Etudier l'occupation de la cavité par les chauves-souris

4 - Evaluer les résultats de la gestion

Objectif à long terme visé : *Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris*

Facteur influençant la gestion : -

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, **le suivi de l'évolution des populations de chauves-souris** permet d'analyser les effets de la gestion mise en place sur le site.

Le suivi des populations se fera déjà dans le cadre de l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris (opération SE1).

Pour le compléter, **le suivi de l'évolution du milieu environnant** dans un rayon de quelques kilomètres serait à réaliser car il représente les terrains de chasse des chauves-souris. Pendant la période de transit, les chauves-souris ont besoin de beaucoup de nourriture à proximité afin de faire leurs réserves de graisse pour hiberner et pour mettre bas dans de bonnes conditions.

L'évolution du milieu environnant est un des facteurs qui permettrait d'expliquer les fluctuations des populations en place.

Résumé des opérations

Code	Titre
SE2	Suivre l'évolution des populations de chauves-souris
SE3	Suivre l'évolution du milieu environnant

5 - Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local

Objectif à long terme visé : *Intégrer la conservation du site dans le contexte local*

Facteur influençant la gestion : *Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000*

La mise en place d'une protection passe par la communication auprès des acteurs locaux et des habitants. Il faut informer ces personnes sur l'intérêt du site, de son intégration dans un réseau européen. La prise de conscience de l'intérêt de la protection de ce site et d'un environnement favorable est primordiale pour en assurer la pérennité.

La protection des chauves-souris passe par la sensibilisation d'un large public, ceci permet d'effacer les préjugés, de donner des pistes de protection au quotidien, de limiter la destruction des individus par ignorance de leur présence.

Deux types de médias seront privilégiés pour la diffusion de l'information : la presse locale qui visera un large public et la plaquette d'information qui aura un impact plus direct au vu de sa distribution ciblée.

Résumé des opérations

Code	Titre
FA3	Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale
FA4	Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du DOCOB

6 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Objectif à long terme visé : -

Facteur influençant la gestion : *Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation*

Une évaluation annuelle basée sur les résultats des suivis écologiques permettra de vérifier la pertinence de la gestion entreprise et si besoin d'affiner les actions. Elle sera communiquée aux membres du comité de pilotage local et aux élus pour qu'ils puissent être informés sur le suivi du site. A bout des 6 ans de durée du DOCOB, une évaluation des objectifs fixés sera réalisée avec un bilan des différents comptages et recherches effectués. Les résultats seront communiqués à la population locale par voie de presse (cf. paragraphe C. III. 6. : Promouvoir le site et les actions de gestion).

Résumé des opérations

Code	Titre
AD1	Evaluation annuelle de la gestion conduite
AD2	Evaluation des objectifs du DOCOB

D - PROGRAMME D' ACTIONS

D - PROGRAMME D' ACTIONS

I - LES OPERATIONS DE GESTION

Annexe 11 : Fiches actions

1 - Gestion des habitats

La non-intervention dans un site est un moyen de gestion qui dans ce cas précis permet de conserver les conditions écologiques actuelles de la cavité qui sont favorables à l'installation des chauves-souris.

2 - Suivi écologique

SE1 - Etudier l'occupation de la cavité par les chauves-souris

Cette étude de l'occupation de la cavité par les chauves-souris devra être réalisée sur une période de trois ans ce qui permettra d'avoir une idée précise sur les périodes d'occupation pour chaque espèce et les endroits de la cavité les plus fréquentés. Les périodes de transit printanière et automnale sont les plus étudiées car c'est à ces périodes que le Minioptère est présent. Cette espèce étant très mobile à ces 2 périodes, les comptages se feront tous les quinze jours. Par contre, un seul comptage sera réalisé en période estivale et hivernale.

La cavité étant en eau de manière permanente (plus de 1.5 mètres de profondeur à certains endroits), il est nécessaire d'avoir également une petite embarcation.

☞ *Coût de l'opération : 7070 € pour les 3 ans (12 comptages/an + embarcation)*

SE2 - Suivre l'évolution des populations de chauves-souris

Le suivi des populations de chauves-souris s'effectuera, chaque année, par comptages visuels. Les trois premières années seront comprises dans l'opération SE1. Ce suivi constitue l'indicateur privilégié permettant l'évaluation de la gestion.

Ces comptages seront effectués à des périodes définies et régulières permettant la comparaison des données et les emplacements des individus seront notés sur un plan de la grotte.

Pour les périodes de transit, un comptage sera réalisé pour chacune des 2 périodes. La date de comptage sera définie selon les effectifs maximums de Minioptères observés dans le cadre de l'étude de l'occupation de la cavité (SE1).

Les périodes hivernales et estivales seront également suivies. Un comptage sera réalisé pour chacune des 2 périodes pour vérifier la présence ou l'absence d'espèce en hibernation ou en reproduction sur le site.

☞ *Coût de l'opération : 2280 € pour les 3 ans (4 comptages/an).*

SE3 – Suivre l'évolution du milieu environnant

Le suivi du milieu environnant se fera à l'aide de photos aériennes tous les 5 à 6 ans. Il se fera en comparaison avec l'état initial, année 2001 (cf annexe 4 : occupation des sols à proximité du site)..

Si demain, la structure paysagère du milieu environnant venait à considérablement changer, les moyens mis en œuvre pour protéger la Grotte de Coublanc seraient inefficaces. Ce suivi sera un des indicateurs sur l'état des populations de chauves-souris présentes.

☞ *Coût de l'opération : 430 €.*

3 - Surveillance du site

PO1 – Surveiller les conditions écologiques de la cavité

Les conditions écologiques actuelles dans la grotte sont favorables à l'accueil des chauves-souris. Pour cette raison, aucune intervention sur ce milieu n'est envisagée dans les opérations du DOCOB. Par contre, il est nécessaire de vérifier s'il n'y a pas de modifications majeures dans la cavité dues à des phénomènes naturels ou anthropiques.

Cette surveillance se fera visuellement lors des comptages de chauves-souris.

☞ *Coût de l'opération : 0 € (le temps passé pour cette action est intégré au suivi des populations de chauves-souris).*

PO2 – Vérifier l'état des panneaux d'information

Même si le site n'est pas exposé à une pression de visite importante, des actes de malveillances ou de négligences sont toujours envisageables (panneaux endommagés ou détruits...). Pour cela, il faut prévoir des visites ponctuelles de contrôle.

☞ *Coût de l'opération : 0 € (le temps passé pour cette action est intégré au suivi des populations de chauves-souris).*

4 - Fréquentation, accueil et pédagogie

FA1 – Poser un panneau d'information à l'entrée de la cavité

Pour enlever toute responsabilité au propriétaire en cas d'accident, il est impératif de poser le plus rapidement possible un panneau « propriété privée, accès interdit » prévenant également des dangers et de la responsabilité de chacun en cas d'infraction. Le propriétaire de la grotte a d'ailleurs donné un avis favorable à cette action.

Par contre, comme le site n'est pas fermé par une grille, mentionner l'existence de populations de chauves-souris à l'entrée de la cavité pourraient inciter certaines personnes à pénétrer dans le site juste par curiosité.

☞ *Coût de l'opération : 75 €.*

FA2 – Poser un panneau d'information à l'intérieur de la cavité

En plus de l'information apportée par la plaquette d'information et de valorisation du DOCOB (cf. FA4), un panneau devra être mis en place pour informer les spéléologues de la présence de chauves-souris à certaines périodes de l'année et l'impact que peut avoir le dérangement.

Celui-ci devra être fixé à l'intérieur de la cavité pour ne pas être vu de l'extérieur, les raisons de ne pas faire mention de l'existence des chauves-souris à l'entrée de la cavité ont été décrites précédemment (cf. FA2).

☞ *Coût de l'opération : 720 €.*

FA3 – Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale

Une information régulière sur le déroulement de la mise en place de la protection et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais de la presse locale (bulletin municipal et/ou journal départemental).

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes : population et acteurs locaux.

☞ *Coût de l'opération : 190 € par an soit au total 1140 €.*

FA4 – Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du DOCOB

L'élaboration de cette plaquette permettra de faire connaître les objectifs et actions proposés par le document d'objectifs pour préserver, les chauves-souris et également les implications pour la population et les acteurs locaux de l'intégration du site au réseau « Natura 2000 ».

Les différentes actions à éviter telles que la réalisation de feu, le comblement de l'entrée... devront apparaître sur la plaquette ainsi que les périodes où la pratique de la spéléologie est déconseillée.

Cette action vise à sensibiliser et informer la population, les collectivités, le propriétaire et les acteurs locaux notamment les spéléologues par l'intermédiaire du délégué régional de spéléologie et de la fédération française de spéléologie.

☞ *Coût de l'opération : 2550 €.*

FA5 – Informer le réseau de spéléologues sur les modalités de cette activités dans la grotte

Si la convention entre la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne et le propriétaire ou le gestionnaire de la grotte de Coublanc est signée, les spéléologues devront être informés sur les modalités définies pour pratiquer cette activité dans la grotte de Coublanc. Par le biais de cette convention, la Ligue Spéléologique s'engagerait à remplir ce rôle d'information mais également à contrôler la fréquentation des spéléologues dans la grotte.

☞ *Coût de l'opération : 0 €.*

5 - Administratif

AD1 - Evaluer annuellement la gestion conduite

La gestion sera évaluée sous forme d'un compte-rendu annuel d'activités qui fera le point sur :

- les résultats du suivi écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- l'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- les coûts de gestion et de suivi du site.

Cette évaluation sera communiquée lors d'une réunion du comité de pilotage local et aux services de l'Etat.

☞ *Coût de l'opération : 2280 €.*

AD2 - Evaluer les objectifs du DOCOB

Les opérations correspondant aux objectifs du DOCOB seront évaluées au bout des 6 ans sous forme d'un rapport d'activités qui fera la synthèse des comptes-rendus annuels d'activités et de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats.

Il permettra :

- d'actualiser les connaissances sur le site
- d'évaluer chaque objectif et opération de gestion et de vérifier ainsi leur pertinence
- de proposer la gestion à conduire à l'avenir pour pérenniser le potentiel du site

Cette évaluation sera communiquée lors d'une réunion du comité de pilotage local et aux services de l'Etat.

☞ *Coût de l'opération : 760 €.*

AD3 – Etablir une convention avec le propriétaire de la grotte de Coublanc

Cette convention est en cours de négociation entre le propriétaire de la grotte et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

La convention permettra d'assurer une protection de l'habitat des chauves-souris. Le propriétaire a déjà émis un avis favorable pour l'établissement de cette convention, reste à définir le contenu précis de celle-ci.

☞ *Coût de l'opération : 0 € (action propre au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne).*

AD4 – Etablir une convention avec les spéléologues

Pour contrôler la fréquentation humaine dans la cavité, une des seules activités dans la grotte étant la spéléologie, une convention définissant les modalités de cette activité dans la cavité est nécessaire. Cette convention pourra être signée entre la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne et le propriétaire ou le gestionnaire de la grotte de Coublanc.

Si la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne signe cette convention, elle s'engagera de ce fait à informer le réseau de spéléologues de la région mais également des régions voisines Bourgogne et Franche-Comté (cf. opération FA5).

☞ *Coût de l'opération : 380 €.*

II - LE PLAN DE TRAVAIL

Annexe 12 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

Le Plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions engagées et les opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts de gestion et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.** (1999) – *Les chauves-souris maîtresse de la nuit* – La bibliothèque du naturaliste, éd. Delachaux & Niestlé.
- BEUDELS M.O., FAIRON J., MARTIN F. & SCHWAAB F.** (1997) – *Spécial chauves-souris* – Science et Nature, Hors-série n°11, 36p.
- C.P.E.P.E.S.C.** (1999) – *Plan de restauration sur des chiroptères* – Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 34 p. + annexes.
- C.P.N.C.A.** (1998) – *Bilan du LIFE chiroptères* – revue Savart n°36
- Conférence Permanente des Réserves Naturelles** (1991) – *Guide de méthodologie des plans de gestion des Réserves Naturelles* – A.T.E.N./ M.A.T.E., 61 p.
- DI.R.EN. Champagne-Ardenne** (1996) – *Sites susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000, fiches de présentation, Champagne-Ardenne* – Dossier de consultation, mise en œuvre de la directive européenne « habitats-faune-flore »
- Directive 92/43/CEE** – *Directive Habitats-Faune-Flore* – JOCE 22 juillet 1992
- E.N.G.R.E.F.** (1997) – *CORINE Biotope, types d'habitats français* – 217 p.
- HORON F. (C.P.N.C.A.)** (1998) – *Document d'objectifs, Marais de Saint-Gond, Tome 1* – LIFE élaboration expérimentale de documents d'objectifs sur des sites du futur réseau Natura 2000.
- LOUVRIER R.** (1956-1959) – *Répertoire des cavités souterraines de la Haute-Marne* – Bull. Soc. Sc. Nat. et d'Arch. de la Haute-Marne, Tome XVII, fasc. 15-21, pp. 162 - 272
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** (2000) – *Fiches espèces, Chiroptères* - non publié
- Muséum National d'Histoire Naturelle** (1997) – *Statut de la faune de France Métropolitaine, statuts de protection, degré de menaces, statuts biologiques* – M.N.H.N./ R.N.F./ M.A.T.E., 225 p.
- Préfecture de la Région Champagne-Ardenne** (1995) – *Repères pour l'environnement* – Observatoire Régional de l'Environnement, Conseil régional de Champagne-Ardenne, 115 p.
- Préfecture de la Région Champagne-Ardenne** (1999) – *Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux, contribution de la Champagne-Ardenne* – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction Régionale de l'Environnement Champagne-Ardenne, 110 p.
- R.N.F.** (1998) – *Le document d'objectifs : un outil pour la gestion concertée du réseau Natura 2000, guide de présentation* – LIFE élaboration expérimentale de documents d'objectifs sur des sites du futur réseau Natura 2000, 18 transparents
- ROUE S.G.** (Société d'Histoire Naturelle d'Autun) (2000) – *Plan régional d'actions Chauves-souris, document de travail de la première année d'étude* – Communauté Européenne, DIREN Bougogne, 19 p. + ann.
- ROUE S.Y. (C.P.E.P.E.S.C. Franche-Comté)** (1998) – *Expertise chiroptérologique de la Fontaine Couverte de Coublanc, Haute-Marne* - LIFE programme transfrontalier pour la conservation des chiroptères dans l'Ouest de l'Europe centrale, 4 p.
- ROUE S.Y. & Groupe Chiroptères S.F.E.P.M.** (1997)- *Les chauves-souris disparaissent-elles ? Vingt ans après*. Arvicol 9 (1), p.19-24.

- ROUE S.Y., BARATAUD M. et al.** (1999) – *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatoire* – S.F.E.P.M./ M.A.T.E., le Rhinolophe, Vol. spéc. n°2, 140 p.
- SCHÖBER W. et GRIMMBERGER E.** (1991) - *Guide des Chauves-souris d'Europe* – éd. Delachaux & Niestlé, 223p.
- VALENTIN-SMITH G. et al.** (1998) – *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000* – R.N.F./ A.T.E.N., 144 p.

Cartes

- Institut Géographique National** (1996) – *Carte n°29 Dijon – Chaumont* série M 663 au 1/ 100 000
- Institut Géographique National** (1994) – *Carte n°3221 O Champlitte* série bleue au 1/ 25 000
- Institut Géographique National** (1980) – *Carte n°3220 O Chalindrey* série bleue au 1/ 25 000
- Michelin** (1999) – *Carte n°989 France* au 1/ 1 000 000